

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 septembre 2020	N° 2020-276

Convocation du 18 septembre 2020

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, Mme Emmanuelle AJON, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO
Mme Fabienne DUMAS à M. Gwénaél LAMARQUE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG
M. Guillaume MARI à Mme Delphine JAMET
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 12h20
Mme Céline PAPIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 12h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 10h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 10h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Cyrille JABER à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 septembre 2020	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction énergie écologie et développement durable	N° 2020-276

Convention de partenariat entre Bordeaux Métropole et l'IDDAC - Autorisation

Madame Claudine BICHET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation de l'association

L'IDDAC (Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel), association loi 1901, est l'agence culturelle de la Gironde. Il a pour mission de soutenir les différentes formes d'arts vivants et favoriser la coopération entre acteurs culturels, artistiques et institutionnels dans la mise en œuvre de leurs projets.

L'action de l'IDDAC est fondée sur des principes de coopération. L'agence intervient dans le cadre de partenariats conclus avec les équipes artistiques, les structures culturelles girondines et les collectivités publiques. Elle a pour objectif l'accompagnement des acteurs culturels, artistiques et institutionnels dans la mise en œuvre de leurs projets, la consolidation d'une économie culturelle partie prenante d'un développement durable des territoires, l'essor des différentes formes des arts vivants et la sensibilisation de tous les publics à la création contemporaine et aux patrimoines naturels et mémoriels.

Objectifs

Bordeaux Métropole anime depuis 2001 le dispositif des « Juniors du Développement Durable » (JDD). Par ce dispositif, l'établissement invite les plus jeunes à considérer les grands enjeux du développement durable de façon transversale pour se construire en tant que citoyens libres, capables de comprendre, décider et agir pour un monde durable. Dans ce cadre et afin de favoriser des actions concrètes dans les écoles, Bordeaux Métropole souhaite renouveler son partenariat avec l'IDDAC.

Programme

Le dispositif des JDD est articulé autour de 5 parcours basés sur les finalités du développement durable : lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité, promotion de la cohésion sociale et de la solidarité, défense du bien-être et de la santé, adoption de modes de consommation et de production responsables.

A l'instar de l'année précédente, l'iddac souhaite continuer d'apporter cette dimension culturelle et artistique au dispositif des JDD sur la base d'un partenariat qui lui permettra d'optimiser son soutien au spectacle vivant autour du développement durable et d'animer un réseau culturel éducatif qui se traduira notamment par :

- la mise en visibilité de deux créations artistiques illustrant les problématiques de développement durable lors des journées de valorisation des JDD ;
- la programmation de ces créations artistiques spécifiques dans les communes de la Métropole, dans des communes et intercommunalités de Gironde, lors d'événements métropolitains, mais aussi sur tout le territoire national.
- le co-financement, l'accompagnement, le suivi et la réflexion sur le parcours « Juniors créateurs » dans le cadre du dispositif à l'attention des scolaires.
- la participation au comité multi-partenarial pour le renouvellement des artistes, contribuant à l'évolution artistique et culturelle des JDD

Précisions apportées à la suite de l'établissement de l'état d'urgence sanitaire lié au coronavirus :

Etant donné l'annulation des journées de valorisation des JDD 2020, les représentations du spectacle pourront être reprogrammées dans des infrastructures publiques du territoire métropolitain sur l'année scolaire 2020-2021, dans le respect du délai d'exécution de cette convention. Ces représentations seront données à titre gratuit aux classes des écoles publiques, privées (sous contrat) et instituts spécialisés des communes de la métropole, sur inscription et dans la limite des places disponibles. Une captation des spectacles pourra être réalisée pour diffusion dans les écoles et valorisée sur le site internet des JDD et de l'Iddac.

Plan de financement

Pour ce faire, l'Iddac sollicite une subvention de 16 000 euros pour 2020, inférieure de 1 500€ à celle de 2019, 2018 et 2017.

Budget de l'action	Subvention accordée	% de participation de BM / budget de l'action
32 000 €	16 000 €	50 %

Vous trouverez ci-annexés à la présente, le budget de l'action ainsi que la convention de partenariat afférente.

Intérêts métropolitains

Le projet proposé par l'Iddac apporte une réponse de qualité aux enjeux territoriaux poursuivis par Bordeaux Métropole en matière de développement de comportements éco-responsables grâce à une prise de conscience des enjeux culturels et sociaux du développement durable. Cette réponse constitue, avec d'autres, à garantir un accompagnement pertinent des publics de l'agglomération autour de ces questions : le public des scolaires, des jeunes mais également le grand public.

En outre, ce projet s'inscrit parfaitement dans les objectifs de la délibération n°2011/0511 du 8 juillet 2011 (point 2.2.1) et du "règlement d'intervention sur les manifestations culturelles d'agglomération" en tant qu'il permettra de corriger les inégalités territoriales d'accès à l'offre culturelle à destination des jeunes publics, de mettre en valeur l'offre culturelle existante et de favoriser la mobilité des publics à l'intérieur du territoire communautaire.

Enfin, ce projet s'inscrit plus largement dans la cadre :

- des dispositions de la Loi d'orientation du 25 juin 1999 pour l'aménagement et le développement durable du territoire ;
- de la Politique de développement durable des territoires girondins (délibérations du 22 octobre 1999 et du 17 décembre 1999) et dans le cadre de l'agenda 21 départemental qui se décline par la Charte girondine pour un pacte territorial, social, citoyen et durable adoptée par l'Assemblée départementale le 28 juin 2008 ;
- du Plan d'actions pour un territoire durable à haute qualité de vie de Bordeaux Métropole délibéré le 7 juillet 2017, et de la « coopérative métropolitaine » débutée en décembre 2011 qui incarne l'esprit et la manière de faire pour réussir la mise en œuvre des ambitions portées par le projet métropolitain.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits et citoyens dans leurs relations avec l'administration,

VU les dispositions de l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 15 du décret-loi du 2 mai 1938 modifié par l'article 84 de la loi 2009-526 du 12 mai 2009,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des associations des aides accordées par les personnes publiques,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement Général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande de subvention formulée par l'organisme en date du 4 juillet 2019 et enregistrée sous le numéro 2020-00049,

VU l'arrêté n° 2020/BM-403 du 04/05/2020, actant de l'attribution d'avances de subventions de fonctionnement aux organismes privés dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au COVID-19,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Ce partenariat représentant un intérêt certain pour Bordeaux Métropole, il vous est demandé de bien vouloir accorder à l'Iddac la subvention demandée et d'approuver la convention jointe en annexe.

DECIDE

Article 1 : Bordeaux Métropole attribue une subvention de 16 000 € à l'Iddac et approuve le projet de convention joint en annexe, ayant pour objet de définir les conditions administratives et financières de sa mise en œuvre.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer ladite convention et à signer tout document utile à sa mise en œuvre,

Article 3 : D'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2020, chapitre 65, article 65748, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 30 SEPTEMBRE 2020	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 30 SEPTEMBRE 2020	la Vice-présidente,
	Madame Claudine BICHET